

Concours général agricole 2024 le Domaine du Grand Comté lauréat 2024

Mieux qu'une médaille " Le Prix Excellence "



Concours général agricole 2024 le Domaine du Grand Comté lauréat 2024

Concours général agricole 2024 le Domaine du Grand Comté lauréat 2024

Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, le Président du CENECA, Jean-Luc Poulain et le Commissaire Général du Concours Général Agricole, Olivier Alleman, ont présidé ce jour la cérémonie du Prix d'Excellence. Cette année, ce sont 37 lauréats, qui ont été retenus pour leurs distinctions consécutives au cours des trois dernières éditions du Concours Général Agricole, et qui se voient décerner le prestigieux Prix d'Excellence 2024.

Le Prix d'Excellence, symbole de reconnaissance suprême, est attribué aux producteurs qui se sont distingués lors des trois éditions consécutives du Concours Général Agricole. Il récompense le travail, l'engagement et les valeurs démontrés dans chacune des catégories représentées. Cette distinction témoigne du savoir-faire et de la qualité exceptionnelle des produits du terroir français. Le processus de sélection du Prix d'Excellence repose sur une évaluation minutieuse qui prend en compte les médailles remportées au cours des trois dernières éditions du Concours Général Agricole. Chaque médaille est pondérée en fonction de sa couleur, attribuant 5 points aux Médailles d'Or, 3 points aux Médailles d'Argent et 1 point aux Médailles de Bronze. La note totale est ensuite calculée en divisant le nombre total de points par le nombre d'échantillons présentés par le producteur au cours des trois derniers concours.

Mieux qu'une médaille

Le Prix d'Excellence est donc décerné au producteur ayant obtenu le meilleur quotient. À la différence des médailles, qui récompensent la qualité d'un produit pour une année donnée, le Prix d'Excellence atteste de la maîtrise exceptionnelle des savoir-faire d'un producteur, garantissant une régularité exemplaire dans l'excellence de sa production.

Domaine du Grand Comté à Roquelaure

Parmi ces 37 lauréats un producteur gersois le Domaine du Grand Comté à Roquelaure

Transmis de générations en générations depuis 1860, La famille Baylac entretient avec amour un savoir faire unique au service de ses vins et de ses Armagnacs de génération en génération. C'est aujourd'hui Michel Baylac qui perpétue la tradition au domaine avec sa fille Aurélie fraîchement revenue sur l'exploitation. Situé à Roquelaure, le vignoble est planté sur des coteaux à pentes douces dont les sols sont argilo-calcaire avec quelques boulbènes qui caractérisent le terroir du Haut Armagnac. Les 15 hectares de vignes sont conduits en agriculture raisonnée, respectueuse de l'environnement.